



Déclaration liminaire CDEN 2nd degré du 1^{er} avril 2019

Préparation de la rentrée 2019 du second degré

Madame la directrice académique,
Mesdames et messieurs membres du CDEN,

Au-delà de secousses climatiques, il y a celles des réformes d'un ministre qui avait déclaré en son temps qu'il ne serait pas le ministre du détricotage. Le puzzle de la réforme de l'Éducation nationale est enfin assemblé, et si certaines pièces peuvent nous satisfaire, un bon nombre d'entre elles doivent être redessinées.

Nous, parents d'élèves restons vigilants à dénoncer tout ce qui ne va pas dans le sens d'une école juste, inclusive, qui n'offrirait pas les mêmes chances à tous. La politique du « en même temps » ne répond pas à la nécessité d'un cadre national pour garantir une éducation de qualité. On ne peut que constater, dans les réformes, les contradictions entre d'un côté la mise en avant de l'excellence, des talents, l'ouverture internationale, l'éloquence, et de l'autre des limitations à la mobilité des jeunes, des restrictions dans les choix des spécialités dans les lycées, la diminution des heures d'enseignement de langues, ou celle des enseignements généraux en bac professionnel, en ne prévoyant aucun accompagnement à l'oral, pour ne citer que quelques aspects de ces réformes.

Les parents de seconde et aujourd'hui ceux de troisième s'inquiètent de la mise en œuvre d'une réforme dont ils sentent qu'elle n'est pas bien préparée et que beaucoup de questions restent en suspens. Mais au-delà, ils craignent le rétrécissement des chances d'accéder au Supérieur dans les meilleures conditions.

En effet, l'élaboration du projet de l'élève précède désormais l'enseignement qu'il reçoit. L'élève ne construit plus un projet en prenant son temps, à partir de la formation la plus large possible qu'il reçoit. Il choisit une formation en fonction d'un projet qui préexiste et qui peut ne plus lui convenir quelques mois après. Ce renversement n'est pas propice à un choix libre et réfléchi.

Les sujets qui préoccupent les parents sont nombreux :

- **Les classes chargées à 30 élèves par classe en collège, hors ULIS, et augmentée à 36 en lycée**, ce qui rend l'application de la réforme encore plus difficile, et son report encore plus nécessaire.
- **Les moyens en lycée** qui contraignent à faire des choix entre du dédoublement, de l'accompagnement personnalisé, de l'accompagnement à l'orientation, des options vouées à disparaître sur arbitrage budgétaire.
- **L'inclusion** pour laquelle il manque des personnels formés.
- **La pression à l'orientation en seconde** qui rend l'anticipation sur le Supérieur bien plus importante, laquelle est source d'inégalité.
- **L'insuffisance de professionnels de l'orientation.**
- **L'accès aux enseignements de spécialité** soumis à la sélection du conseil de classe en fonction des résultats scolaires.
- **L'impossibilité d'obtenir la combinaison souhaitée d'enseignements de spécialité.**
- **La carence d'enseignants** qui ne permet plus les remplacements quelquefois pendant des mois : qu'advient-il alors des élèves qui devront passer les épreuves de contrôle continu du bac ?
- **Les AED pour suppléer des enseignants.**
- **Parcoursup** : la fiche avenir non accessible aux familles, le profil activités et centres d'intérêts qui est inégalitaire.
- **L'objectif de 4h/élève dans le cadre de « Devoirs faits » nous laisse dubitatifs** au vu des moyens des établissements qui parviennent difficilement à mettre en place ce dispositif.

En plus de ces sujets, la FCPE, interpellée par plusieurs associations, a décrété l'alerte rouge sur l'inclusion scolaire des enfants porteurs de handicap, avec l'arrivée annoncée pour la prochaine rentrée, votée en première lecture dans la loi « pour l'école de la confiance », des Pôles d'Inclusion d'Accompagnement Localisés (PIAL) pour lesquels nous espérons de votre part, Madame, quelques éclaircissements lors des questions diverses. Permettez-nous de nous y arrêter un instant.

Le droit à l'égal accès à l'instruction pour tous, inscrit dans la constitution de 1946, est reconnu comme une liberté fondamentale, ce qui est réaffirmé dans la loi de 2005.

Au nom de ce droit, **la FCPE 31 dénonce la régression inacceptable que la généralisation des PIAL à la rentrée 2019 entérinerait si elle était mise en application brutalement, sans concertation et sans évaluation sérieuses.** Alors que l'inclusion scolaire des élèves porteurs de handicap marque le pas, cette disposition est porteuse de dangers et de régression, pour les élèves, pour les parents, et pour l'institution. Les PIAL, au lieu d'envisager de remédier aux défaillances du système, ont fait de celles-ci les bases de leur fonctionnement !

- Pour les élèves, c'est une remise en cause directe du droit à une évaluation des besoins telle que l'édicte le l'article L112-2 du Code de l'éducation, puisque ceux-ci seraient déterminés uniquement par des personnels de l'Éducation nationale, et non plus par des commissions



pluridisciplinaires de la MDPH. C'est un retour pur et simple aux CCPE et CCSD, situation qui prévalait avant la loi de 2005.

- Pour les familles, qui portent déjà une charge lourde, le remplacement des PPS, opposables devant la loi, par des sortes de PPS internes établis uniquement par l'Éducation nationale et non opposables, serait un recul inacceptable du droit à l'éducation des enfants. Cela les laisserait sans aucun recours dans le cas où l'accompagnement serait insuffisant pour le bon déroulement de la scolarité de leur enfant.

- Concernant les AESH, la constitution de ces pôles a pour seul objectif de minimiser leur nombre. Ils-elles seraient, pour la quasi-totalité d'entre elles, mutualisées. Leur temps d'intervention serait décidé par les services de l'Éducation nationale, à la fois juge et partie. Ceci, bien-sûr au détriment de la qualité de l'accompagnement des élèves.

Pour la FCPE 31, il est impensable de laisser les familles seules et sans aide face aux personnels de l'Éducation nationale qui ne sont ni qualifiés, ni formés, ni demandeurs, et sur lesquels toutes les pressions s'exerceront. L'angoisse des familles, le désespoir dans certains cas, l'injustice des situations, la conflictualité : tout cela ne fera qu'augmenter. L'inclusion des élèves porteurs de handicap, dont tout démontre qu'elle est facteur de tolérance, régressera.

La FCPE 31 n'en veut pas.

En Haute-Garonne, la hausse démographique se poursuit. Ce sont 900 élèves de plus à accueillir en collège auxquels s'ajoutent les dispositifs ULIS soit 832 élèves de plus. 40 divisions supplémentaires, sur le papier sans les ULIS cela correspond à une moyenne de 27 élèves par classe, mais la réalité des collèges toulousains est toute autre. Au lycée, 30 divisions en moins pour quelque 420 élèves de plus en LGT, sans aucune visibilité du nombre de divisions pour la rentrée et une DG en baisse.

Enfin, parlons confiance. Celle-ci se construit dans le temps. Nous avons collectivement failli lorsqu'un parent frappe un enseignant, lorsque des fonctionnaires de l'État sont gazés au pied de leur Institution, lorsque nous, parents avons soutenu nos enfants lors de la marche pour le climat et que l'administration refuse la justification de l'absence « Formation à la citoyenneté », nous aurions tout aussi pu écrire « rendez-vous avec la Terre ». Montrons à nos enfants que nous sommes des citoyens capables de dialogue, de médiation et d'adaptation.

La FCPE 31 tient à exprimer son soutien et sa condamnation ferme de toute violence envers les personnels de l'Éducation nationale. Elle est inacceptable quand elle vient des parents. Elle est inacceptable quand elle vient des forces de l'ordre.

La FCPE 31 continuera à œuvrer pour que la co-éducation devienne une réalité dans tous les établissements scolaires.

